

Les craintes et motivations liées au programme nucléaire iranien

Par **Mehdi Mekdour**, chercheur-stagiaire au GRIP

8 septembre 2009

Résumé

Le programme nucléaire iranien est au cœur des préoccupations de la communauté internationale depuis sept années et pose la question des motivations réelles de Téhéran derrière cette tentative de détention de la puissance nucléaire. Le régime des Ayatollahs porte une grande responsabilité dans la situation de défiance qui prévaut aujourd'hui. Cependant, une meilleure compréhension des revendications iraniennes passe obligatoirement par une étude du contexte régional et des jeux de pouvoir existant. Depuis la chute de Saddam Hussein, l'Iran tente de se repositionner en tant que première puissance régionale mais il se méprend quant aux stratégies à utiliser. Le refus de coopération du régime iranien et sa politique agressive envers Israël participent à sa diabolisation. Or, un changement de comportement de Téhéran lui ouvrirait l'accès au nucléaire civil garanti par le TNP et permettrait de concrétiser l'idée d'un Moyen-Orient exempt d'armes nucléaires. Dans cette hypothèse, la pression de la communauté internationale devrait également s'exercer sur le programme nucléaire militaire israélien.

Mots clés : Iran, nucléaire, coopération, AIEA, Israël, TNP, enrichissement d'uranium

Abstract

The fears and motivations linked to the Iranian nuclear program

The Iranian nuclear program has been at the heart of the international community concerns for seven years and this crisis calls into question the real motivations behind the Iranian attempt to possess the nuclear power. The Ayatollah Regime is to a large extent responsible for the current situation of mistrust. However a better understanding of the Iranian claims requires a comprehensive study of the political and religious context in the Middle East. Since the collapse of Saddam Hussein Iran is trying to regain its lost power but the established strategies are the wrong ones. The lack of cooperation and the aggressive policy against Israel contribute to demonize Iran. And yet a change of behaviour from Tehran would grant it access to civilian nuclear power and would also be a decisive step towards the establishment of a Nuclear-Weapon-Free-Zone in the Middle East. In this perspective the international community should also exert pressure on the Israeli military nuclear program.

Key words : Iran, nuclear, cooperation, IAEA, Israel, NPT, uranium enrichment

Citation : MEKDOUR Mehdi, *Les craintes et motivations liées au programme nucléaire iranien*, Note d'Analyse du GRIP, 8 septembre 2009, Bruxelles.

URL: http://www.grip.org/fr/siteweb/images/NOTES_ANALYSE/2009/NA_2009-09-08_FR_M-MEKDOUR.pdf



Introduction

La récente information faisant état de l'obtention par Téhéran de la capacité de construction d'une ogive nucléaire en une année¹ contribue à envenimer une situation déjà très critique. L'information affirme que le régime iranien pourrait enrichir une quantité suffisante d'uranium à des fins militaires endéans les six mois. Il faudrait six mois de plus pour construire l'ogive capable de faire exploser le matériel nucléaire. Dans le cas d'une décision du Guide suprême iranien l'Ayatollah Khamenei en faveur de cette option, l'ogive nucléaire pourrait être montée sur un missile Shahab-3² capable d'atteindre l'État hébreu. Cette éventualité a pour effet de radicaliser davantage la position israélienne en faveur d'une frappe militaire contre les installations nucléaires iraniennes. Le ministre israélien de la défense Ehud Barak a déclaré qu'un raid sur les complexes nucléaires de Natanz et Arak³ pourrait retarder le programme nucléaire iranien de deux années. Au regard de la situation, les États-Unis et les puissances occidentales ont réaffirmé leurs inquiétudes face à l'attitude iranienne et appelé le pays à cesser son programme d'enrichissement d'uranium dans les plus brefs délais et ce, conformément aux requêtes de l'Agence internationale de l'énergie atomique et aux résolutions onusiennes allant dans ce sens.



Cette note a pour objectif premier d'établir un état des lieux de la crise liée au programme nucléaire iranien et cela, à moins d'un an de la prochaine conférence d'examen du Traité de non-prolifération nucléaire organisée du 3 au 28 mai 2010 à New York.

1. Une situation sous haute tension

Dès le début des années 1990, les États-Unis avaient émis des suspicions quant à une volonté iranienne de se doter d'un arsenal nucléaire. Dans un rapport de 1998 à l'attention du Congrès américain, le Directeur de l'Agence nationale de renseignement (CIA) avait dénoncé la fourniture par des entreprises chinoises et russes de matériaux susceptibles d'être utilisés dans le développement d'armes nucléaires⁴. Cependant, les contrôles effectués par l'Agence

1. J. Hider, R. Beeston et M. Evans, *Iran is ready to build an N-bomb - it is just waiting for the Ayatollah's order*, The Times, 3 août 2009, http://www.timesonline.co.uk/tol/news/world/middle_east/article6736785.ece

2. Le Shahab-3 est un missile de longue portée capable d'atteindre une distance de 1300 km. Il pourrait frapper les installations militaires américaines situées en grand nombre dans les monarchies arabes du Golfe Persique.

3. Voir la note d'analyse suivante pour de plus amples informations sur ces deux sites : Cédric Poitevin, *Le nucléaire iranien : ambition militaire ou indépendance énergétique ?*, Note d'Analyse du GRIP, 4 avril 2007, p. 13, <http://www.grip.org/bdg/g1077.html>

4. *Unclassified Report to Congress on the Acquisition of Technology Relating to Weapons of Mass Destruction and Advanced Conventional Munitions January – June 1998*, GlobalSecurity, 1998, https://www.cia.gov/library/reports/archived-reports-1/jan_jun1998.html#iran

internationale de l'énergie atomique (AIEA) en 1992 et 1997 n'avaient montré aucune preuve de l'existence d'un programme nucléaire militaire en Iran⁵.

En 2002, les révélations du Conseil nationale de la résistance iranienne (CNRI)⁶ concernant l'existence d'installations nucléaires non déclarées par Téhéran à l'AIEA donnèrent une nouvelle ampleur aux soupçons de violation du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) par l'Iran. Cette annonce s'inscrivait dans une période de tension importante caractérisée par la crise diplomatique irakienne et l'inscription de l'Iran dans l'axe du Mal par l'administration Bush. Si dans un premier temps, les dirigeants iraniens nièrent ces accusations, ils se virent contraints de nuancer leurs déclarations à la suite de confirmations apportées par l'AIEA.

Dans un rapport rendu public en juin 2003, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a indiqué que « *l'Iran ne s'est pas acquitté des obligations qui lui incombent en vertu de son accord de garanties en ce qui concerne la déclaration des matières nucléaires, leur traitement et utilisation ultérieures et la déclaration des installations où ces matières sont entreposées et traitées* »⁷. Le rapport exigeait entre autre de l'Iran une plus grande transparence quant à son programme nucléaire. Dans ces rapports suivants, l'Agence a maintes fois rappelé le manque de coopération de l'Iran et la poursuite par celui-ci de son programme d'acquisition du cycle complet de combustible nucléaire⁸. Dans sa publication en date du 5 juin 2009, l'Agence de contrôle réitéra son incapacité de donner des assurances crédibles quant à l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées en Iran⁹. Elle expliqua cette situation par le refus de Téhéran de permettre des contrôles additionnels de ses installations nucléaires depuis plus d'un an¹⁰. Le 28 août 2009, l'AIEA a émis un nouveau rapport dans lequel elle regrette un fois de plus le manque de coopération de l'Iran¹¹.

Depuis 2002, ce manque de transparence et de coopération de l'Iran ont amené la communauté internationale à adopter deux types de comportements : d'une part, un recours au Conseil de

5. *Iran Nuclear Milestones 1967 – 2000*, The Risk Report, vol. 6 n° 4, juillet – août 2000, <http://www.wisconsinproject.org/countries/iran/nuke-miles.htm>

6. Le CNRI se présente comme un mouvement d'opposition composé d'un ensemble de groupes très hétérogènes. Parmi ces groupes, nous retrouvons l'Organisation des moudjahidines du peuple iranien. Cette dernière a figuré sur la liste des organisations terroristes dressée par l'Union européenne jusqu'au 26 janvier dernier. Elle reste cependant considérée comme terroriste par Washington. M. Mass, *Les « Moudjahidines du Peuple » ne sont plus des terroristes*, Radiofrance Internationale, 26 janvier 2009, www.rfi.fr/actufr/articles/109/article_77771.asp

7. Rapport de l'AIEA du 6 juin 2003, p. 7, http://www.iaea.org/Publications/Documents/Board/2003/French/gov2003-40_fr.pdf

8. La maîtrise de ce cycle par un État est une étape primordiale dans l'acquisition de connaissances nécessaires pour développer un programme nucléaire militaire. Le 10 avril 2009, le président Ahmadinejad annonça que son pays avait atteint une maîtrise totale de ce cycle. N. Fathi, *Iran now says it controls 'entire nuclear fuel cycle'. Claim comes two days after uranium oxide plant inaugurated*, The Jerusalem Post, 12 avril 2009, <http://www.jpost.com/>

9. Mise en œuvre de l'accord de garanties TNP et des dispositions pertinentes des résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1835 (2008) du Conseil de sécurité en République islamique d'Iran, Conseil des gouverneurs, AIEA, 5 juin 2009, http://www.iaea.org/Publications/Documents/Board/2009/French/gov2009-35_fr.pdf

10. Le 24 août 2009, les autorités iraniennes ont affirmé avoir autorisé les inspecteurs de l'AIEA à inspecter le réacteur d'eau lourde situé dans le complexe d'Arak. *Iran apparently confirms IAEA access to Arak reactor, Nuclear threat initiative*, 24 août 2009, http://qsn.nti.org/qsn/nw_20090824_1371.php

11. Mise en œuvre de l'accord de garanties TNP et des dispositions pertinentes des résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1835 (2008) du Conseil de sécurité en République islamique d'Iran, Conseil des gouverneurs, AIEA, 28 août 2009, http://www.isis-online.org/publications/iran/IAEA_Iran_Report_28August2009.pdf

sécurité des Nations unies afin de sanctionner le manque de collaboration de Téhéran et d'autre part, l'établissement de pourparlers avec les dirigeants iraniens.

1.1. Des résolutions à la portée insuffisante

La première résolution 1696¹² était une mise en demeure adressée à l'Iran afin de le contraindre à collaborer. Dans le cas contraire, le Conseil de sécurité avait menacé le pays de sanctions conformément à l'article 41 de la Charte des Nations unies¹³. Face au manque de coopération du régime des Mollahs, le Conseil de sécurité a décidé un ensemble de sanctions allant crescendo dans ses résolutions 1737¹⁴, 1747¹⁵ et 1803¹⁶. Les mesures comprennent un embargo sur des matériaux pouvant entrer dans le développement d'une utilisation militaire du nucléaire, une interdiction des exportations d'armes et des restrictions visant des entités et des personnalités iraniennes. Ces dernières mesures, communément présentées comme des « sanctions intelligentes¹⁷ », consistent notamment en un gel des avoirs financiers de ces deux types d'acteurs (entités et personnalités iraniennes) et d'une obligation à tout État de signaler l'entrée ou le passage en transit de toute personne participant directement ou indirectement aux activités nucléaires de l'Iran¹⁸. La dernière résolution en date du 27 septembre 2008 (résolution 1835¹⁹) adoptée par quatorze des quinze membres du Conseil de sécurité²⁰ a consisté à réaffirmer la nécessité pour les autorités iraniennes de se conformer aux demandes dictées dans les quatre résolutions précédentes. De par cette résolution, les puissances du Conseil de sécurité ont également redit leur volonté d'une solution négociée concernant le programme nucléaire iranien et n'ont pas, contrairement aux résolutions 1737, 1747 et 1803, adopté de nouvelles sanctions.

Cependant, l'ensemble de ces mesures ne semblent pas avoir eu l'impact espéré par leurs initiateurs. Ainsi, l'Iran n'a pas changé de comportement et garde la même ligne de défense qui consiste à mettre en avant le caractère pacifique de son programme nucléaire.

12. Résolution 1696 : <http://data.grip.org/documents/200904201132.pdf>

13. « Le Conseil de sécurité peut décider quelles mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée doivent être prises pour donner effet à ses décisions, et peut inviter les Membres des Nations unies à appliquer ces mesures. Celles-ci peuvent comprendre l'interruption complète ou partielle des relations économiques et des communications ferroviaires, maritimes, aériennes, postales, télégraphiques, radioélectriques et des autres moyens de communication, ainsi que la rupture des relations diplomatiques ».

14. Résolution 1737 : <http://data.grip.org/document.asp?code=200904151054>

15. Résolution 1747 : <http://data.grip.org/document.asp?code=200904151038>

16. Résolution 1803 : <http://data.grip.org/document.asp?code=200904070924>

17. Ces sanctions sont appliquées par les Organisations internationales depuis une dizaine d'années après qu'ont été constatées les conséquences dévastatrices que les sanctions ordinaires avaient sur les populations des pays visés. Ce fut notamment le cas dans le dossier irakien concernant les sanctions adoptées après la guerre du Golfe de 1991. En 1999, l'UNICEF publia un rapport intitulé « Child and Maternal Mortality Survey 1999 » dans lequel elle faisait état de la mort de cinq cent mille enfants irakiens de moins de cinq ans des suites des sanctions onusiennes. Depuis lors, l'Organisation des Nations unies tend à « personnaliser » les sanctions en ne visant que les individus coupables de malveillances. Ces sanctions prennent la forme d'embargos sur les armes, du gel des avoirs financiers à l'étranger de ces personnes et des restrictions sur les déplacements et la délivrance de visas.

18. Rapport du Comité des sanctions du Conseil de sécurité crée par la résolution 1737 et publié le 31 décembre 2008, www.un.org/french/sc/committees/1737/index.shtml

19. Résolution 1835 : http://www.iaea.org/NewsCenter/Focus/laealran/unsc_res1835-2008.pdf

20. L'Indonésie s'est abstenue lors du vote de la résolution.

1.2. Des tentatives de négociations infructueuses

Parallèlement aux sanctions, des tentatives de pourparlers se sont multipliées ces dernières années à l'initiative des cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies et de l'Allemagne en coopération avec le Haut Représentant de l'Union européenne pour la PESC. Les premiers rounds de négociations débutèrent à l'automne 2003 sous la forme de rencontres multilatérales entre les ministres des Affaires étrangères allemand, britannique et français et le principal négociateur iranien en charge de la question nucléaire, M. Rowhani²¹. L'objectif de cette initiative européenne était d'amener l'Iran à pouvoir se justifier des allégations concernant son programme nucléaire en présentant des preuves de sa bonne foi. Un an plus tard, ces mêmes acteurs arrivèrent à un accord, dit de Paris du 15 novembre 2004, au travers duquel l'Iran accepta entre autre de suspendre volontairement le processus d'enrichissement de l'uranium²². Cependant, l'arrivée au pouvoir de l'ancien officier des Gardiens de la révolution islamique Mahmoud Ahmadinejad participa à un durcissement de la position iranienne et à la violation de l'accord de Paris en août 2005²³. Face à l'intransigeance iranienne, le groupe des trois États européens s'est élargi à la Chine, la Russie et les États-Unis (P5+1²⁴) en 2006 même si ces derniers ne décidèrent une implication complète dans les négociations qu'avec l'arrivée de la nouvelle administration démocrate en janvier 2009. Malgré une nouvelle offre de négociation de la part du P5+1, le régime islamiste campa sur sa position et continua l'enrichissement de l'uranium. Ce jeu de dupe perdure depuis lors et, au manque de coopération de l'Iran, les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU répondent par l'adoption de résolutions-sanctions²⁵ aux résultats mitigés. Téhéran a réussi jusqu'alors à se jouer des divisions internationales au sujet de son programme nucléaire à son propre avantage. Face à la stagnation des discussions dans le cadre du P5+1/Iran, le régime iranien avait entrepris de nouveaux pourparlers avec l'AIEA en juin 2007. Il proposa à l'Agence de contrôle atomique de développer un « plan d'action » pour résoudre les questions en suspens concernant le programme nucléaire iranien. Or, ce semblant de coopération avait comme réel objectif de retarder l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies d'une nouvelle salve de sanctions²⁶.

Malgré cette situation de défiance, le groupe des P5+1 laisse la porte ouverte à une reprise des négociations avec les dirigeants iraniens si ces derniers acceptent au préalable de suspendre l'enrichissement d'uranium exigé par l'Agence internationale de l'énergie atomique²⁷.

21. S. A. Roudsari, *Talking away the crisis? The E3/EU-Iran Negotiations on Nuclear Issues*, Department of EU International Relations and Diplomacy Studies, College of Europe, juin 2007, p. 11.

22. *Iran-EU Agreement on Nuclear Programme*, 14 novembre 2004, International Atomic Energy Agency, http://www.iaea.org/NewsCenter/Focus/laealran/eu_iran14112004.shtml

23. L'Iran reprit la conversion d'uranium dans son usine d'Ispahan.

24. Le groupe des pays P5+1 est également présenté comme le groupe EU3+3.

25. Voir partie précédente intitulée « des résolutions à la portée insuffisante ».

26. Cédric Poitevin, *Iran – Nouvelles sanctions ou nouvelles stratégies ?*, Note d'Analyse du GRIP, 30 novembre 2007, p. 3, http://www.grip.org/fr/siteweb/images/NOTES_ANALYSE/2007/NA_2007-12-05_FR_C-POITEVIN.PDF

27. Communiqué de presse des directeurs politiques de l'EU3+3 à la suite de la réunion de Londres du 8 avril 2009, <http://www.diplomatie.gouv.fr>

2. Comprendre les revendications iraniennes

La crise liée au programme nucléaire iranien ne doit pas se résumer à la seule image d'un État imprévisible dont le souhait serait de déstabiliser une région déjà meurtrie par des décennies de conflits ininterrompus. Analyser cette crise passe par une tentative de compréhension des motivations poussant l'Iran à maintenir un cap qui l'isole jour après jour de la communauté internationale. Ces motivations sont multiples et de natures différentes.

2.1. La recherche d'un prestige perdu

La guerre Irak-Iran et l'appui inconditionnel des chancelleries américaines, européennes et soviétiques au régime de Saddam Hussein pendant cette période avaient positionné l'Irak baasiste en tant que première puissance régionale au Moyen-Orient. Ce n'est qu'avec la chute du régime sunnite irakien à la suite de l'invasion américano-britannique de 2003 que l'Iran entreprit de retrouver une position de leader régional. Cette idée de prestige est intrinsèquement liée à la capacité de l'Iran d'imposer son hégémonie sur cette région du monde et cet exercice pourrait passer par l'acquisition d'un arsenal nucléaire. La concrétisation de cette éventualité pourrait amener certains États arabes, dont l'Arabie saoudite et l'Égypte, à se retirer du TNP dans le but de se doter de leurs propres armes nucléaires²⁸. Dès lors, la course à l'armement nucléaire pourrait prendre une nouvelle ampleur dans une région déjà caractérisée par une instabilité chronique. Aux tensions politiques s'ajoutent aussi les oppositions à caractère religieux entre les États arabes d'obédience sunnite et l'Iran chiite.

2.2. Le nucléaire israélien comme prétexte

Une autre motivation consiste pour les autorités iraniennes à mettre en avant la possession par l'État hébreu de l'arme nucléaire²⁹ et donc de l'iniquité et la discrimination engendrées par cette situation³⁰. L'État hébreu n'étant pas signataire du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, il n'est pas soumis aux obligations inhérentes aux États parties. Toutefois, la permissivité des puissances internationales et des organes de contrôle vis-à-vis du nucléaire militaire israélien pourrait inciter l'Iran à quitter le TNP comme l'a fait la Corée du Nord en 2003. Cette situation engendrerait une aggravation de la crise et une perte additionnelle de contrôle sur l'évolution du programme nucléaire iranien. De plus, elle pose de nouveau la question de la faiblesse du TNP en ce qui concerne le retrait volontaire des États en cas de crise³¹. Si le retrait est un droit légitime, il n'en reste pas moins une source de préoccupation du point de vue de la sécurité internationale. Dès lors, il serait opportun de développer des mécanismes sanctionnant les prochains retraits du Traité. Une solution serait de mettre fin aux avantages dans le domaine de la coopération nucléaire civile lorsqu'un État quitte le TNP. Ainsi, les technologies et matières

28. T. Khaitous, *Why Arab leaders worry about Iran's nuclear program*, The Bulletin of the Atomic Scientists, 23 mai 2008, <http://www.thebulletin.org/web-edition/features/why-arab-leaders-worry-about-irans-nuclear-program>

29. Israël n'a jamais explicitement admis l'existence de son programme nucléaire militaire.

30. Cédric Poitevin, *Israël, seule puissance nucléaire du Moyen-Orient*, dans « Qui arme Israël et le Hamas ? », Ed. GRIP, 2009, p. 78 – 81.

31. L'article 10 du TNP dispose qu'un État a le droit de se retirer du Traité s'il décide que ses intérêts suprêmes sont compromis. Il doit le notifier aux autres parties au Traité et au Conseil de sécurité de l'ONU. En 2005, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité avait réaffirmé le principe selon lequel l'Etat se retirant du TNP demeurerait responsable du point de vue international en cas de violations du-dit Traité commises avant le retrait. <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N05/339/77/PDF/N0533977.pdf?OpenElement>

acquises par la coopération ne pourraient plus être utilisées par l'État en question et elles pourraient même être renvoyées à l'État fournisseur sous la supervision de l'AIEA³².

Concernant la politique de deux poids deux mesures relative à la question nucléaire au Moyen-Orient, l'Iran n'est pas le seul à la regretter. L'ancien ambassadeur égyptien aux Nations unies Nabil Fahmy avait dénoncé en 2003 « *la présence d'un programme nucléaire (i.e.: israélien) dans la région fournissant un incitant aux autres États à développer des armes de destruction massive*³³ ». De même, le Directeur général de l'AIEA Mohammed El Baradei a déclaré que « *les nations arabes percevaient le refus par Israël de signer le Traité de non prolifération comme un discrédit de celui-ci et un obstacle majeur à un désarmement nucléaire global*³⁴ ». À l'image de la pression exercée sur l'Iran, Israël devrait être encouragée à se séparer de son arsenal nucléaire ce qui anéantirait l'un des prétextes utilisés par Téhéran pour justifier sa course à l'armement. Cependant, l'État hébreu lie son désarmement nucléaire à l'assurance d'une paix durable dans la région³⁵ alors que dans le même temps, les États arabes et l'Iran exigent une adhésion d'Israël au TNP comme préalable à une sécurisation plus importante du Moyen-Orient.

L'espoir soulevé par le soutien de l'État hébreu en 2005 vis-à-vis de la proposition égyptienne d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient³⁶ ne semble plus aujourd'hui à l'ordre du jour selon les récentes déclarations du ministre israélien de la Défense Ehud Barak³⁷. Ce dernier s'est dit favorable à une attaque préventive à l'encontre de certaines installations nucléaires iraniennes. Ce type de menace n'est pas inédit de la part des dirigeants israéliens. Ainsi en juin 1981, l'État hébreu avait mené une frappe préventive contre le réacteur irakien d'Osiraq soupçonnant Saddam Hussein de vouloir construire des armes nucléaires dans l'optique de les diriger contre Israël. Cette agression avait soulevé des protestations de la part de la communauté internationale mais aucune sanction n'avait été décidée à la suite des menaces américaines d'émettre un veto à toute tentative de sanctions envers l'allié israélien³⁸. L'État hébreu réédita une opération similaire à l'encontre d'un complexe de production supposée de plutonium en Syrie le 6 septembre 2007.

32. Gr. Bouterin, *Le Traité sur la non-prolifération à l'épreuve du droit de retrait*, politique étrangère IFRI, Paris, Armand Colin, n°4 : 2008, p. 799 - 800.

33. D. Frantz, *Israel's Arsenal is point of contention*, Los Angeles Times, 12 octobre 2003, <http://articles.latimes.com/2003/oct/12/world/fg-iznukes12>

34. ElBaradei : *IEAE Chief: Israel Impedes Nuclear Disarmament*, 17 février 2009, <http://www.globalsecurity.org/wmd/library/news/israel/israel-090217-voa01.htm>

35. B. Courmont, *Après l'Iran : vers une prolifération nucléaire au Moyen-Orient ?*, La revue internationale et stratégique, IRIS, Paris, n°70, été 2008, p. 123 - 124.

36. Céline Francis, *La prolifération nucléaire : un état des lieux*, Note d'Analyse GRIP, 2 septembre 2005. « *Une zone exempte d'armes nucléaires (ZEAN) est un accord régional qui interdit le développement, la fabrication, le stockage, l'acquisition, la possession et l'utilisation d'armes nucléaires à l'intérieur de la zone considérée. Les États parties d'une ZEAN réaffirment également leur engagement pris dans le cadre du TNP de n'utiliser l'énergie nucléaire qu'à des fins civiles* » (définition selon Cédric Poitevin, *Le Traité de Pelindaba : l'Afrique face aux défis de la prolifération nucléaire*, Rapport du GRIP, 2009/3, p. 17).

37. « *We clearly believe that no option should be removed from the table. This is our policy. We mean it. We recommend to others to take the same position but we cannot dictate it to anyone* », déclaration du ministre Ehud Barak reprise par le quotidien israélien Haaretz à la suite de la visite du Secrétaire d'État américain à la Défense M. Robert Gates en juillet 2009.

38. *L'attaque israélienne contre un réacteur nucléaire irakien le 7 juin 1981*, Centre de droit international, Université Libre de Bruxelles, <http://www.ulb.ac.be/droit/cdi/Site/09CACE74-D99D-46DF-BF0F-5B4D25DC7CF3.html>

2.3. Un droit reconnu par le TNP

L'article IV du TNP reconnaît à tout État signataire le droit de se munir du nucléaire à des fins pacifiques³⁹. Or, la crise iranienne réside dans les soupçons de détournement par le pays de la technologie du nucléaire civile à des fins militaires. Si jusqu'alors, aucune preuve concrète ne permet d'affirmer avec certitude que la République islamique d'Iran a décidé de se doter d'un arsenal nucléaire, il existe néanmoins un certain nombre d'éléments qui laisse présager de cette éventualité. L'un d'eux est le fait que Téhéran est, depuis plusieurs années, actif sur le marché noir du nucléaire par le biais duquel il tente d'alimenter son propre programme nucléaire. L'Iran a ainsi acquis le procédé technique d'enrichissement de l'uranium par centrifugeuses grâce au réseau clandestin du Dr Abdul Kader Khan⁴⁰. Le pays a également eu recours à des entreprises installées en Asie du Sud et en Europe (Allemagne et Italie)⁴¹. Un second élément préoccupant a été la constatation par l'AIEA, dès 2003, de violations par l'Iran de l'accord de garanties⁴² concernant notamment l'importation d'uranium naturel et les activités liées au traitement de celui-ci.

Si le TNP fait du nucléaire civil un droit légitime à tout État partie au Traité, il impose aussi un ensemble de devoirs à ces États. Ces derniers sont ainsi dans l'obligation de déclarer les matières nucléaires et les installations dans lesquelles celles-ci sont stockées et traitées. Dans le cas iranien, le non-respect de ses devoirs envers l'AIEA est une source de craintes importantes pour la communauté internationale.

3. Les craintes de la communauté internationale

L'opacité des autorités iraniennes sur l'état d'avancement de leur programme nucléaire et le développement en parallèle de missiles balistiques de longue portée inquiètent fortement la grande majorité des États. Les craintes portent notamment sur l'utilisation de ces missiles comme vecteur d'une ogive nucléaire. Ainsi, le manque de coopération du régime iranien combiné aux récentes avancées en matière balistique⁴³ concourt à envisager l'hypothèse d'une détention future par le pays de l'arme nucléaire et des conséquences que cette situation pourrait engendrer. Deux scénarios peuvent être envisagés :

39. « *Aucune disposition du présent Traité ne sera interprétée comme portant atteinte au droit inaliénable de toutes les Parties au Traité de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux dispositions des articles I et II du présent Traité* », Article IV du Traité sur la non prolifération des armes nucléaires adopté le 1er juillet 1968 et entré en vigueur en mars 1970.

40. R. Khazaneh, *Iran: avancées et maîtrise de programmes nucléaires*, Politique étrangère IFRI, Paris, Armand Colin, n°4 : 2008, p. 823.

41. D. Albright, P. Brannan et A. Scheel, *A company's discretion detects large Iranian valve orders by scrutinizing items and end-users instead of lists*, Institute for Science and International Security, 28 janvier 2008, http://isis-online.org/publications/expcontrol/Iran_Valves_28January2009.pdf

42. L'accord de garanties entre l'AIEA et l'Iran est entré en vigueur le 15 mai 1974. L'article III du TNP prévoit la conclusion des accords de garanties entre l'Agence internationale et les États parties au Traité afin « *d'empêcher que l'énergie nucléaire ne soit détournée de ses utilisations pacifiques vers des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires* ».

43. Dans son rapport du 26 mai 2008, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA faisait état de la découverte de documents en farsi relatifs à une reconfiguration de l'intérieur du cône du corps de rentrée de missile Shahab-3 pour y loger une ogive nucléaire. http://www.iaea.org/Publications/Documents/Board/2008/French/gov2008-15_fr.pdf

3.1. Une agression contre l'État hébreu ?

Malgré les fortes velléités de l'Iran à l'encontre d'Israël, il semble très peu probable qu'une utilisation de l'arme nucléaire contre l'État hébreu soit dans les projets des autorités iraniennes. Il ne faut pas pour autant minimiser les menaces de destruction de l'État d'Israël proférées à plusieurs reprises par le président Ahmadinejad⁴⁴ mais également par le Guide suprême Ali Khamenei⁴⁵. Si la destruction de l'État hébreu semble aujourd'hui relever du délire phantasmatique de quelques dirigeants, l'attitude belliqueuse de l'Iran à l'égard d'Israël s'exprime néanmoins au travers de son appui à des groupes tels que le Hezbollah libanais ou encore la branche armée du Hamas palestinien, les Brigades Ezzedine Al-Qassam. La capacité militaire du Hezbollah est telle que ce dernier est le seul à avoir réussi à ce jour à mettre en déroute l'armée israélienne lors de la guerre de l'été 2006. Selon Patrick Haenni de l'International Crisis Group : « le "Parti de Dieu" a dépassé le stade du simple appareil de résistance pour se transformer en une véritable armée non conventionnelle rivalisant avec l'armée libanaise⁴⁶ ». Le Hezbollah pourrait ainsi mobiliser entre 50 000 et 60 000 combattants en cas de conflit⁴⁷ et disposerait de missiles Zelzal d'une portée de 150 km capables d'atteindre la capitale israélienne Tel-Aviv⁴⁸. Cette force de nuisance est principalement à mettre au crédit du soutien sans faille de l'Iran à ce mouvement politico-militaire et ce, depuis l'arrivée au pouvoir des Ayatollahs en 1979⁴⁹. Dans ce contexte, la possession par l'Iran de l'arme nucléaire pourrait amener le Hezbollah et les autres groupes paramilitaires soutenus par Téhéran à durcir leurs actions à l'encontre d'Israël en se protégeant derrière un Iran nucléarisé⁵⁰. L'éventualité d'un tel scénario conforte la position des dirigeants israéliens partisans de frappes militaires préventives.

3.2. Vers un effet boule de neige ?

Permettre à l'Iran de détenir l'arme nucléaire serait considéré comme un passe-droit par d'autres États de la région à faire de même et cela affaiblirait encore un peu plus le Traité de non-prolifération. Dès lors, la balance des pouvoirs serait totalement revisitée et les États non nucléaires de la région auraient deux choix : soit s'allier à Israël ou à l'Iran soit entamer la fabrication de leur propre arsenal nucléaire. Or, cette dernière option semble être la plus

44. J. Grange, *Ahmadinejad promet « la disparition d'Israël »*, Le Figaro, 15 octobre 2007, <http://www.lefigaro.fr/international/2006/05/12/01003-20060512ARTFIG90283-ahmadinejad-promet-la-disparition-d-israel.php>

45. *Iran leader urges destruction of « cancerous Israel »*, Reuters, 15 décembre 2000, <http://archives.cnn.com/2000/WORLD/meast/12/15/mideast.iran.reut/>

46. Patrick Haenni cité dans l'article de Thierry Oberlé, *La capacité militaire du Hezbollah, encore plus grande*, LeFigaro, 30 novembre 2007, <http://www.lefigaro.fr/>

47. Th. Oberlé, *op.cit.*

48. Les missiles Zelzal 1 et 2 sont fabriqués et fournis par l'Iran en passant par la Syrie. Le Hezbollah disposerait également de milliers de roquettes Katioucha d'une portée de 10 à 20 km. J-Ph. Rémy, *L'arsenal du Hezbollah lui permet d'étendre la « guerre des roquettes »*, Le Monde, 19 juillet 2006, http://www.lemonde.fr/la-crise-au-proche-orient/article/2006/07/19/l-arsenal-du-hezbollah-lui-permet-d-etendre-la-guerre-des-roquettes_796725_734511.html

49. Le Centre israélien d'information sur le renseignement et le terrorisme estime à 100 millions de dollars le budget annuel du Hezbollah. Cette argent viendrait en grand majorité d'Iran et servirait à financer les activités militaires du groupe ainsi que l'achat d'armes, <http://www.terrorism-info.org.il>

50. Extrait de la Conférence de M. Bruno Tertrais intitulé « *L'Iran et la crise nucléaire* ». Cette conférence a eu lieu le 31 octobre 2007 à l'Université Paris 1.

vraisemblable étant donné l'opposition des États arabes du Moyen-Orient à Tel-Aviv ou à Téhéran. Certains États arabes sont déjà dans le collimateur des puissances occidentales et de l'AIEA⁵¹. Premier État concerné, l'Arabie saoudite pourrait se doter de la technologie nucléaire auprès de son allié pakistanais. Ce dernier avait bénéficié de l'aide financière du royaume wahhabite lors du développement de la première « bombe islamique », ce qui permet à Ryad de faire valoir un retour sur investissement⁵². Le second État concerné est l'Égypte. Le pays a plusieurs fois fait l'objet d'un rappel à l'ordre de la part de l'AIEA pour avoir omis de signaler des expériences nucléaires, pouvant participer au développement d'un programme nucléaire militaire⁵³. Pour rappel, l'Égypte a refusé de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) tant qu'Israël n'aura pas adhéré au TNP⁵⁴. L'Algérie est également au centre des préoccupations après des révélations faisant état de la possibilité de production de 3 à 5 kilos de plutonium par an dans les deux réacteurs nucléaires de Nour et Salam d'Aïn Oussara⁵⁵. Enfin, la Syrie considérée comme l'alliée première de Téhéran est soupçonnée de violations du TNP après la découverte par l'AIEA de particules d'uranium sur le site Dair Alzour⁵⁶.

Au vu de ces hypothèses, il est primordial d'empêcher une propagation de ce sentiment de « laisser-faire » qui semble primer face au jeu des autorités iraniennes. La véritable interrogation consiste à identifier la marge de manœuvre dont bénéficie la communauté internationale pour arrêter ou pour le moins freiner les ambitions nucléaires militaires prêtées à l'Iran. Face au manque d'efficacité des sanctions onusiennes et au blocage des pourparlers P5+1/Iran, la situation semble vouée à la léthargie à moins que les États-Unis et plus précisément la nouvelle administration Obama ne confirme les tentatives de dialogue amorcées au mois de mars 2009 au travers de la proposition de main tendue à l'Iran⁵⁷. Le président américain avait exigé une réponse à une proposition de reprise des pourparlers avant le sommet du G20 en septembre prochain mais Téhéran, par l'intermédiaire de son ministre des Affaires étrangères, a refusé au début de ce mois de s'aligner sur l'ultimatum américain tout en réitérant son ouverture à des négociations⁵⁸. Les relations diplomatiques entre les deux pays sont officiellement interrompues depuis la prise

51. Safeguards Statement for 2008, AIEA, <http://www.iaea.org/OurWork/SV/Safeguards/es2008.html> et Statement of the Director General, 27 novembre 2008, <http://www.iaea.org/NewsCenter/Statements/2008/ebsp2008n013.html>

52. K. Amlin, *Will Saudi Arabia acquire nuclear weapons?*, Nuclear Threat Initiative issue brief, août 2008, http://www.nti.org/e_research/e3_40a.html

53. M. Heinrich, *High-enriched uranium traces found in Egypt*, IAEA, Reuters, 6 mai 2009, <http://www.reuters.com/article/worldNews/idUSTRE54543S20090506>

54. B. Courmont, *op.cit.*, p.124.

55. D. Rigoulet-Rose, *Les craintes contradictoires des pays arabes relatives à une éventuelle option militaire contre l'Iran*, Institut français d'analyse stratégique (Ifas), 6 mars 2006, <http://www.strato-analyse.org/fr/spip.php?article115>

56. B. Tertrais, *Syrie: l'énigme nucléaire*, Politique Internationale, n° 120, été 2008, http://www.politiqueinternationale.com/revue/read2.php?id_revue=120&id=740&content=texte#show1

57. Lors d'un message vidéo à l'occasion du nouvel an iranien, le président Obama avait entrepris une tentative de rapprochement avec les dirigeants iraniens en affirmant : « nous avons de graves différends qui ont grandi avec le temps. Mon administration s'est maintenant engagée dans une diplomatie qui entend traiter l'ensemble des questions qui sont devant nous, et dans la recherche de liens constructifs entre les États-Unis, l'Iran et la communauté internationale. Ce processus ne progressera pas par les menaces. Nous recherchons au contraire une relation qui soit honnête et fondée sur le respect mutuel ». C. Lesnes, *La main tendue d'Obama aux Iraniens*, Le Monde, 20 mars 2009, <http://abonnes.lemonde.fr>

58. « *Iranian Rejects September Deadline on Nuclear Talks* », Global Security Newswire, 10 août 2009, http://gsn.nti.org/gsn/nw_20090810_4524.php

d'otage du personnel de l'ambassade américaine à Téhéran par des étudiants islamistes en 1979. Cependant, des canaux de discussions ont toujours persisté notamment par le biais de la Confédération helvétique, qui représente les intérêts américains en Iran.

Conclusion

La crise liée au nucléaire iranien ne cesse de prendre de l'ampleur et la récente réélection controversée du président sortant Mahmoud Ahmadinejad⁵⁹ pourrait compromettre un règlement rapide de la question. Ainsi, les tentatives de dialogue de la communauté internationale se heurtent à l'obstination des autorités iraniennes à ne pas vouloir se soumettre à un contrôle plus rigoureux de leurs installations nucléaires par l'AIEA. Or, cette situation ne pourra pas perdurer indéfiniment et les États-Unis ne pourront pas contenir à tout jamais les forces en Israël, de plus en plus nombreuses, favorables à une action militaire contre les installations nucléaires iraniennes. Une normalisation de la situation doit intervenir dans les plus brefs délais sinon l'ensemble de la région pourrait faire face à un nouvel embrasement aux conséquences catastrophiques non pas seulement pour les États du Moyen-Orient mais pour une très large partie du monde.

À ce jour, la seule option viable demeure une reprise des pourparlers entre le groupe des P5+1 et l'Iran tout en y associant les États de la région. Aucun progrès concret ne pourra avoir lieu si les pays concernés par cette crise ne développent pas un sentiment de confiance mutuelle. Cette tâche n'incombe pas seulement à l'Iran mais également à Israël, aux États arabes de la région et à tout pays souhaitant une résolution pacifique de cette crise.

Le 15 juillet 2009, l'Afrique est devenue une zone exempte d'armes nucléaires grâce à la ratification par le Burundi du Traité de Pelindaba⁶⁰. À l'image de cette réussite, l'idée d'un Moyen-Orient exempt d'armes de destruction massive (ADM)⁶¹ doit être revitalisée avec l'appui de la communauté internationale. Pour Merav Datan, un renversement de la tendance actuelle liée à la prolifération nucléaire passe nécessairement par le règlement des préoccupations sécuritaires des principaux États de la région. Aussitôt que la confiance dans le processus politique aura été retrouvée, il sera temps d'envisager des négociations constructives afin de convenir de l'ossature d'un régime de désarmement sur les ADM⁶².

59. Le Président Ahmadinejad a été réélu pour un second mandat en juin 2009 et cette nomination a été confirmée par le Guide suprême l'Ayatollah Khamenei le 3 août dernier. Cette réélection contestée par l'opposition iranienne et par la Communauté internationale a créé une onde de protestation qui s'est soldée par la mort de 30 manifestants et près de 2500 arrestations selon des sources officielles iraniennes.

60. *Treaty's Entry Into Force Makes Entire Southern Hemisphere Free of Nuclear Weapons*, AIEA, 14 août 2009, <http://www.iaea.org/NewsCenter/News/2009/africarenonces.html>

61. L'idée d'un Moyen-Orient exempt d'ADM a été proposée en 1990 par l'Égypte. Elle renforçait la proposition égypto-iranienne de 1974 en faveur d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région. La proposition de 1990 inclut l'interdiction des armes nucléaires, chimiques et biologiques. Israël appuie l'idée d'une zone exempte d'armes de destructions massives mais subordonne sa création à des garanties de la part des États arabes et de l'Iran. V. Cserveny, *Building a weapons of Mass Destruction Free Zone in the Middle East: Global Non-Proliferation Regimes and Regional Experiences*, UNIDIR, <http://www.unidir.ch/pdf/ouvrages/pdf-resume92-9045-168-8-en.pdf>

62. M. Datan, *Les possibilités nucléaires au Moyen-Orient : les conséquences sur l'idée d'une zone exempte d'ADM*, dans Forum du désarmement, United Nations for Disarmament research, 2008, p. 29.

En tant que puissance régionale, l'Iran a un rôle important à jouer dans le renouveau du Moyen-Orient et dans sa pacification mais cela passe avant tout par le règlement de la crise actuelle.

Annexe : La chronologie du programme nucléaire iranien

1968

L'Iran signe le Traité de non prolifération des armes nucléaires et le ratifie en 1970.

1973

Le Shah d'Iran Reza Pahlavi ambitionne de doter l'Iran d'une puissance nucléaire capable de fournir au pays une capacité énergétique de 23 000 mégawatts pour la fin du 20^e siècle.

1974

Début de la construction d'un réacteur à eau légère de 1000 mégawatts à Bushehr. Toutefois, les travaux ont été ralentis par les bombardements irakiens pendant la guerre Irak-Iran.

1975

La France et l'Iran fondent la Société franco-iranienne pour l'enrichissement de l'uranium par diffusion gazeuse (Sofidif). Par la suite, la Sofidif acquiert 25 % de la société Eurodif qui est une usine internationale d'enrichissement de l'uranium implantée en France. Le Shah avait prêté un milliard de dollars pour la construction de l'usine Eurodif afin d'avoir le droit d'acheter 10 % de l'uranium enrichi.

1970 – 1979

L'Iran envoie ses scientifiques se spécialiser dans les laboratoires en Algérie, aux États-Unis, en Grande Bretagne, en France et en Inde. Le pays reçoit également l'assistance d'Israël par le biais de l'Afrique du Sud.

1979

L'arrivée au pouvoir de l'Ayatollah Khomeiny après la révolution islamique marque l'arrêt du programme nucléaire iranien en signe de rupture avec l'ancien régime.

1984

Les autorités iraniennes décident la reprise de leur programme nucléaire notamment en relançant les travaux de construction des réacteurs nucléaires du site de Bushehr.

1987 – 1990

Deux accords de coopérations sont signés entre Téhéran, Islamabad et Pékin. Ces accords prévoient entre autre la formation du personnel iranien et la fourniture par la Chine de deux réacteurs de 300 mégawatts.

1995

La Russie, par la voie de son ministre de l'Énergie atomique Victor N. Mikhaylov, signe un accord de construction de trois nouveaux réacteurs en Iran. Cet accord marque également la reprise des travaux du réacteur de Bushehr.

2001

8 septembre : Un rapport de la CIA accuse l'Iran de posséder l'un des programmes d'acquisition d'armes nucléaires les plus actifs au monde.

2002

14 août : Le Conseil nationale de la résistance Iranienne révèle l'existence de complexes nucléaires iraniens n'ayant pas été communiqués à l'Agence internationale de l'énergie atomique.

2003

10 juin : Le Conseil des gouverneurs de l'AIEA rend public un rapport dans lequel il fustige l'Iran de manquements à ses obligations conformément au Traité de non-prolifération des armes nucléaires. À la Suite de ce rapport, l'AIEA exige de Téhéran qu'il apporte des preuves de sa bonne foi.

Août : L'Iran accepte d'entamer des négociations sous l'égide de l'Allemagne, la France et la Grande Bretagne (EU-3) afin d'éviter l'adoption de sanctions par le Conseil de sécurité des Nations unies.

Octobre : Téhéran accepte de suspendre temporairement le processus d'enrichissement de l'uranium et de signer le protocole additionnel du TNP permettant à l'AIEA d'étendre son champ d'inspection.

2004

Mars : Un rapport de l'AIEA du mois de février fait état de la violation par l'Iran de sa promesse de suspendre l'enrichissement d'uranium. En contrepartie, l'AIEA exige des autorités perses qu'elles dévoilent l'ensemble du programme nucléaire iranien avant le mois de juin de la même année.

Juin : De nouvelles traces d'uranium enrichi sont découvertes par l'AIEA.

18 septembre : Le Conseil des gouverneurs de l'AIEA adopte une résolution présentée par le groupe des pays EU-3 avec le soutien des États-Unis exigeant une nouvelle suspension par l'Iran de l'enrichissement d'uranium.

15 novembre : Face à l'imminence des sanctions onusiennes, l'Iran accepte de signer un accord avec l'Allemagne, la France et la Grande Bretagne afin de mettre en avant sa volonté de coopération. De par ces accords, il accepte d'établir une meilleure collaboration avec l'AIEA.

2005

Mai : À la suite aux déclarations iraniennes de reprise des activités d'enrichissement d'uranium, les trois États européens (EU-3) menacent l'Iran d'arrêter l'ensemble des négociations en vue du règlement de la crise iranienne.

Août : L'ancien maire de Téhéran, Mahmoud Ahmadinejad est officiellement désigné président de la République islamique d'Iran après sa victoire aux élections de juin de la même année. L'une de ses premières mesures concernera la reprise immédiate de l'enrichissement d'uranium dans le complexe d'Ispahan.

Septembre : Sous la pression des États-Unis, l'AIEA adopte une résolution en faveur d'un transfert du dossier iranien vers le Conseil de sécurité de l'ONU.

2006

Février : L'AIEA transmet le dossier du nucléaire iranien au Conseil de sécurité. En réponse, l'Iran décide de ne plus se soumettre aux obligations du protocole additionnel du TNP qu'il avait signé le 18 décembre 2003.

Avril : Quelques jours après avoir annoncé que l'Iran avait rejoint les pays nucléaires grâce à l'enrichissement d'uranium à 3,5%, le président Ahmadinejad menace de suspendre la coopération avec l'AIEA si son pays est soumis à de nouvelles sanctions.

Juin : À la proposition américaine de participation directe aux négociations sur la crise iranienne, Téhéran se dit prêt à dialoguer avec l'administration Bush mais refuse de suspendre l'enrichissement d'uranium tel qu'exigé préalablement par les États-Unis.

Dans le même temps, le Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune M. Javier Solana soumet une proposition à l'Iran qui consiste en une aide européenne à la construction de réacteurs à eau légère en Iran en contrepartie d'une nouvelle suspension de l'enrichissement d'uranium.

31 Juillet : Le Conseil de sécurité de l'ONU adopte la résolution 1696 mettant en demeure l'Iran de suspendre immédiatement sa politique d'enrichissement d'uranium. Dans le cas contraire, il menace de prendre des sanctions conformément à l'article 41 de la Charte des Nations unies.

Août : L'Iran ignore les requêtes onusiennes et met en service une deuxième cascade de centrifugeuses destinées à enrichir de l'uranium.

23 décembre : Face à la défiance iranienne, le Conseil de sécurité adopte la résolution 1737 imposant des sanctions à Téhéran.

2007

24 mars : Une nouvelle résolution onusienne (Res. 1747) alourdit les sanctions à l'encontre de l'Iran. Les autorités perses condamnent ces nouvelles sanctions en les présentant comme « inutiles » et « injustifiées ».

23 mai : Le Conseil des gouverneurs de l'AIEA publie un nouveau rapport dans lequel il réaffirme le manque de coopération de l'Iran et la non-suspension de l'enrichissement d'uranium par ce dernier.

Juillet – août : L'Iran accepte la reprise des inspections de l'AIEA sur son site d'Arak et approuve aussi l'établissement d'un calendrier afin de répondre aux questions en suspens concernant son programme nucléaire.

Novembre : Le président iranien affirme que son pays a atteint l'installation des 3000 centrifugeuses capables de produire suffisamment d'uranium en vue de la construction d'une bombe atomique.

Décembre : Un rapport des agences américaines de renseignement estime que l'Iran a interrompu son programme nucléaire militaire en 2003 sans pour autant y renoncer totalement. Comme le précise Cédric Poitevin, ce rapport marqua un désaveu pour la politique de l'administration Bush vis-à-vis de Téhéran⁶³.

63. Cédric Poitevin, *Le rapport des services secrets américains, une victoire pour l'Iran ?*, Note d'Analyse du GRIP, 14 décembre 2007, p. 2, http://www.grip.org/fr/siteweb/images/NOTES_ANALYSE/2007/NA_2007-12-14_FR_C-POITEVIN.PDF

2008

Mars : Le Conseil de sécurité adopte la résolution 1803 renforçant les sanctions à l'encontre de l'Iran, en exigeant notamment une plus grande vigilance de la part de l'ensemble des États quant aux déplacements des personnalités iraniennes liées au programme nucléaire perse.

Juin : Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU plus l'Allemagne proposent de nouveaux incitants économiques à l'Iran en contrepartie d'une énième tentative de suspension de l'enrichissement d'uranium. Toutefois, l'Ayatollah Khamenei répond à cette proposition par la négative en déclarant que son pays continuera le développement de son programme nucléaire selon sa propre convenance.

Juillet : Pour la première fois, un diplomate américain participe directement à des pourparlers dans le cadre des négociations P5+1/Iran.

27 septembre : La résolution 1835 est adoptée par le Conseil de sécurité onusien. Contrairement aux trois précédentes résolutions, cette dernière n'implique pas un renforcement des sanctions mais est à considérer comme un nouvel appel à une coopération plus étroite de la part de l'Iran.

2009

Février : Selon une information de l'AIEA reprise par l'Institute for Science and International Security, l'Iran posséderait suffisamment d'uranium faiblement enrichi pour la fabrication d'une arme nucléaire.

Avril : Sous l'impulsion de la nouvelle administration américaine, les États-Unis décident de s'impliquer de façon plus importante dans les tentatives de résolution de la question du nucléaire iranien. Le 10 avril, le président Ahmadinejad annonce que son pays maîtrise le cycle complet de combustible nucléaire.

5 juin : Le Conseil des gouverneurs de l'AIEA rapportent que l'Iran a accéléré sa production de combustible nucléaire et installé de nouvelles centrifugeuses pour atteindre le chiffre de 7200.

18 juin : Le Directeur général de l'AIEA déclare, lors d'une interview à la chaîne britannique BBC, que « les dirigeants iraniens voulaient acquérir la technologie pour construire des armes nucléaires afin d'envoyer un message aux pays voisins et au reste du monde de ne pas s'en prendre à eux⁶⁴ ».

3 août : Se basant sur des informations de certains services occidentaux de renseignement, le quotidien londonien Times révèle que l'Iran aurait atteint la capacité technique de pouvoir construire une ogive nucléaire en une année.

10 août : Téhéran rejette l'ultimatum américain de reprise des négociations au mois de septembre 2009. Toutefois, l'Iran n'exclut pas un retour à la table des négociations mais refuse d'être soumis à un quelconque ultimatum.

24 août : L'Iran annonce qu'il a autorisé les inspecteurs de l'AIEA à visiter le réacteur d'eau lourde d'Arak.

29 août : L'AIEA réaffirme le manque de coopération de l'Iran dans un énième rapport.

* * *

64. A. Cowell, *U.N. Nuclear Chiefs says Iran wants Bomb Technology*, New York Times, 18 juin 2009, <http://query.nytimes.com/gst/fullpage.html?res=9F02E1D61638F93BA25755COA96F9C8B63>